



**PROCES VERBAL – SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du jeudi 6 décembre 2018 à 20h00**

Présidence : M. Didier Simond

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 21 juin 2018
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Communications des délégués aux associations intercommunales
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n°5/2018 – Budget 2019
6. Préavis n°6/2018 – Crédits complémentaires 2018
7. Préavis n°7/2018 – Adhésion à la STEP de Penthaz (AIEE)
8. Divers et propositions individuelles.

Sur 45 membres, 39 présents, 6 excusés, 0 absent.

Ce soir, les scrutateurs sont : **M. Christian Duperrut et Mme Céline Panico.**

Le Président lit l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

1. Adoption du P.V. de la séance du 21 juin 2018

Le Président demande si quelqu'un a une remarque ou une correction à propos de ce P.V. *M. Frank Dayen* a une question concernant le giratoire : compétence de la Commune ou du Canton ? Il est sur territoire communal, donc de la compétence de la Commune.

On procède ensuite au vote ; le PV est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil communal

Le Président fait lecture de la lettre de démission de *Mme F. Bastian Fierro*, en tant que secrétaire du Conseil.

Il annonce ensuite à propos de la course du Conseil communal, qu'il ne sera pas possible de nous rendre à la Fête des Vignerons, tel que projeté, étant donné les prix pratiqués pour les groupes. Ladite course ne sera dès lors pas avancée mais elle aura bien lieu en 2020, comme prévue initialement.

Il poursuit avec la visite en novembre dernier du Préfet, *M. Pascal Dessauges*, qui a relevé la bonne tenue des classeurs.

Enfin, le Président transmet les 4 dates des prochaines séances : les jeudi 21 mars, 20 juin, 10 octobre et 5 décembre.

Il demande aux membres de ne pas oublier de communiquer leur n° de compte au boursier, ainsi que tout éventuel changement.

3. Communications des délégués aux associations intercommunales

Le Président passe tout d'abord la parole à *M. R. Behn* pour le rapport des informations des activités de la SDNL. Ce dernier nous parle de la stratégie régionale du vélo du nord lausannois. Une exposition publique annuelle du SDNL a eu lieu le 1^{er} septembre à l'aérodrome de la Blécherette. Un rapport issu de cette exposition traite des points suivants :

- Définition des objets
- Analyse de la situation
- Présentation d'une vision à moyen et à long terme : Horizon 2030

Le projet cherche à établir des propositions de mesures telles que les transversales Sullens-Froideville ainsi que l'axe prioritaire Sullens-Cheseaux.

La piste cyclable est proposée comme mesure. Il y a un projet de jalonnement des itinéraires cyclables. Les municipalités s'occupent des aménagements à l'intérieur de la localité et le canton s'occupe des réalisations hors-localités. Pour des réalisations de mesures particulières, il faut des initiatives des communes concernées et du canton. Si l'on veut que ça bouge, il faut lancer des initiatives, le rapport ne fait en soi pas avancer les choses.

Le Président propose que les questions ainsi que les commentaires se fassent plutôt à la fin au point 8.

4. Communications de la Municipalité

Le Président passe la parole à *M. Georges Guignard*, municipal. Il nous fait part tout d'abord de l'incendie qui, le 27 juillet 2018, a endommagé la partie derrière chaire du temple ; la fumée collante a causé bien des soucis (orgue, plafond, bancs sols). La première étape a été de faire un nettoyage complet par une entreprise spécialisée, ensuite de s'occuper de l'orgue (remise en état complet). En parallèle, il a fallu établir les contacts :

- ECA
- Monuments historiques
- Architecte

Il a fallu aussi poser un échafaudage avec pont pour permettre la réfection du plafond (lames et peinture). Il nous donne un petit historique des travaux : en septembre 2018 un architecte a été mandaté pour la conduite des travaux et la remise en état. Le facteur d'orgues a procédé au nettoyage de l'instrument.

Le chantier a débuté le 19 novembre 2018. Les travaux ont porté sur le lessivage des murs, la peinture, de nouveaux lambris, une nouvelle chaire...

Le temple devrait être remis en service pour fin février 2019.

La parole est donnée à *Mme M-C Pitton* qui nous donne les informations relatives à l'instruction publique et à l'accueil parascolaire. À la rentrée d'août 2018, il y a un total de 872 élèves qui fréquentent l'établissement de la Chamberonne : 839 élèves en primaire (jusqu'en 8P) et 233 élèves en secondaire (de 9 à 11 P)

De Sullens nous avons 89 élèves en primaire et 28 en secondaire. Les 4 classes du collège de Sullens sont occupées.

Concernant l'APEMS : l'équipe a bien démarré, les locaux ont été bien investis. On dénombre 6 personnes qui y travaillent à des taux variant de 10 à 65 % ; 7,6 personnes sont à plein temps. 35 enfants y sont accueillis. À midi : de 14 à 19 enfants, l'après-midi : 16 enfants, jusqu'au soir, sur une disponibilité de 24 places.

Cela confirme la nécessité du projet tant attendu par les familles du village.

5. Préavis n°5/2018 : Budget 2019

La parole est donnée à *M. Frank Dayen* pour la lecture du rapport de la Commission des Finances. La Commission s'est réunie avec la Municipalité et le boursier et a reçu toutes les explications de *M. le Syndic Christian Gozel*.

Le total du budget 2019 correspond au budget 2018, à Frs : 33'000.- près.

Selon les prévisions cantonales, les montants de la péréquation seront en baisse en 2019. Les spécificités principales de ce budget sont :

- la création d'un compte spécifique Accueil pré/parascolaire, suite à la création de l'APEMS ;
- les augmentations des postes Informatique et Honoraires et prestations de service ;
- une augmentation des excédents de produits provenant de la location de bâtiments communaux (Lovettaz, auberge) et du collège ;
- l'achat d'un panneau d'affichage lumineux.

La marge d'autofinancement de la Commune s'est légèrement améliorée, la Commission recommande néanmoins la prudence quant aux décisions que le Conseil devra prendre à propos des futurs projets d'investissements.

La Commission des Finances invite les membres du Conseil à accepter le préavis 5/2018 tel que proposé.

Le Président passe ensuite la parole à *M. Ch. Gozel* Syndic, qui remercie l'appui de la Commission et nous fournit de plus amples commentaires, au niveau des détails.

Si l'on compare les comptes 2018 aux comptes 2017, on remarque une diminution, inhérente à des taxes, d'un montant de Frs : 150'000.-

Il fait un petit résumé des comptes courants : ménage, fonds de réserve (contournement : Frs : 10'000.-), péréquation cantons-communes, STEP de Penthaz (Frs : 20'000.-) et les projets spéciaux.

Il fait un tour d'horizon du budget :

En p. 3 : on remarque que les comptes sont stables au niveau de l'administration communale.

En p. 4 : les recettes d'impôts sont identiques à 2018.

Concernant le fond de péréquation : si l'on compare avec 2017, on constate une diminution d'environ Frs : 200'000 sur la projection cantonale.

Au niveau des écoles : un légère hausse, en rapport avec l'augmentation de la population.

Entretien des immeubles, routes, terrains : on remarque une grande stabilité. La Municipalité est relativement raisonnable en ce qui concerne l'entretien.

En p. 5 : Le Collège et la Lovettaz : les loyers occasionnent des rentrées d'un montant de Frs : 180'000.- C'est ce qui rapporte le plus.

Concernant les travaux au niveau des routes : un panneau d'affichage lumineux au centre du village ; un investissement pour la communication, qui est un thème d'actualité. La Commune et les sociétés peuvent en profiter ; l'impact de ce panneau est important.

En p. 7 : Il mentionne la création du compte spécifique pour l'accueil pré/parascolaire, pour une question de visibilité.

Il poursuit avec la marge d'autofinancement, le montant disponible pour les projets futurs.

En p. 9 : le plan d'investissement des différents projets :

- La STEP
- Le séparatif de Perroset (à ce jour à l'enquête publique)
- La modernisation du chauffage de la grande salle
- La réfection du revêtement de la RC317b (anti-bruit)

Il fait état de la situation financière et des prévisions. Il montre les projets pour 2019 : la STEP – la Lovettaz C – le projet séparatif Perroset, 2^{ème} étape.

Il termine avec le plafond d'endettement à Frs : 6'720'000.- d'emprunt. Sa limite s'élève à Frs : 10'500'000.- Il conclut en affirmant que la Commune a les moyens et elle a aussi des projets.

Le Président ouvre la discussion.

M. R. Behn a deux questions : il voit que pour l'informatique, on prévoit une dépense de Frs : 45'000.- par année ? Ce chiffre est-il monnaie courante ?

M. Gozel répond qu'une partie de cette somme est le leasing du programme actuel et le reste résulte du fait que le programme est bien mais complexe, les secrétaires ont changé de poste, et toutes les informations demandées au prestataire sont facturées. Ce chiffre est la réalité de ce qui est payé à ce jour pour l'entretien - conseil.

M. O. Berger a une question pour la Municipalité sur le budget présenté : quelle intention au niveau du point d'impôt ? une diminution ? une augmentation ou le statu quo ?

M. Gozel répond qu'actuellement il reste à 70. L'an prochain il y aura une modification due au canton. Il n'est prévu ni augmentation ni diminution, ce qui ne serait pas raisonnable. Actuellement pour 2019 on parle de statu quo. Fin 2019, il y aura de nouveaux points d'impôts édictés par le canton.

M. Poncioni revient sur le thème « informatique » : il relève qu'il y a eu beaucoup de formations et demande si de nouvelles personnes devront être formées l'an prochain ?

M. Gozel reconnaît que la formation représente une grande partie du chiffre. Il dit ne pas pouvoir prévoir quelles informations seront demandées auprès du fournisseur.

M. Patrice Lüthi relève le succès des places de jeux rénovées ; elles sont bien utilisées, par contre il y fait chaud en été et il se demande s'il est prévu un raccordement à l'eau ?

M. R. Valet répond qu'il sera installé au printemps 2019.

M. F. Dayen a une remarque à propos du panneau d'affichage électronique à Frs : 30'000.- Placé au centre du village, à qui veut-on communiquer ? Il existe déjà un « tout ménage ». Il peut être une distraction, le temps de visibilité n'étant pas suffisant pour enregistrer l'info par un automobiliste, car il n'y a pas de feu.

M. Valet répond qu'il n'y a pas eu d'étude d'ingénieur mais par le fournisseur. On ne peut pas le mettre où l'on veut, il devra être validé par le canton qui donnera la position exacte.

M. R. Behn se demande si le but c'est d'éliminer ces panneaux ad hoc fabriqués à la main par la Jeunesse par exemple ? Est-ce qu'on y inscrira ce genre d'info ou des infos de la commune, pour lesquelles selon lui un meilleur lieu serait un site internet plus animé que ce qu'on a actuellement.

M. Valet déclare qu'il serait le support pour les infos des sociétés locales (Téléthon – Nouvel An – Sapins – Votations...). L'idée c'est d'apporter un peu de modernité, être avant-gardiste.

M. Gozel ajoute une comparaison journal / panneau : le journal est soit en retard, soit en avance, tandis que le panneau offre l'info en temps réel, en direct.

M. P. Lüthi : déclare que pour un village de 1000 habitants et 11 annonces par année cela fait cher pour ces quelques annonces.

M. Gozel rétorque que si l'on a un panneau, on aura plus d'annonces.

M. A. Preite déplore que la lecture soit trop rapide, et aussi source de distraction.

M. Poncioni se demande si on a besoin d'un panneau d'affichage ou un site internet plus interactif ?

Mme Gabriela Bracher : détaille le site renouvelé, version mobile, lié avec Twitter.

M. A. Guéra : ce panneau pourrait créer de l'inattention ? Serait-ce judicieux de le mettre là où il y a le panneau d'affichage ?

M. Gozel va se renseigner où l'on peut le mettre.

M. F. Dayen propose de l'annoncer dans le « tout ménage ».

M. Valet déclare que les panneaux de bois sont illégaux, pas de publicité sur un rond-point.

M. N. Tosto se demande si la décision du panneau lumineux a une influence sur

l'acceptation du budget ?

Le Président déclare que si l'on veut séparer cette question du reste, il faut que quelqu'un pose un amendement qui demande à enlever ce panneau du budget et ensuite on revote le budget.

Pt. 43, p. 5 : L'amendement propose à la p. 5 de supprimer le 1^{er} § et à la p. 6 le montant budget 2018 passerait de Frs : 40'000.- à Frs : 10'000.-

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement et comme il y a eu déjà discussion, il clôt la discussion sur l'amendement et le Conseil passe au vote sur cet amendement.

Acceptation de l'amendement et de la modification du § : 12

Avis contraires : 21

Abstentions : 4

L'amendement est refusé.

Il n'y a pas d'autre question portant sur le budget

On passe au vote sur le préavis 5/2018 : Budget 2019

Acceptations : 34

Avis contraires : 4

Abstention : 1

Le préavis 5/2018 est accepté à la majorité.

6. Préavis n° 6/2018 – Crédits complémentaires 2018

Le Président passe la parole à *M. A. Badan* pour la lecture du rapport de la Commission des Finances, concernant la demande d'intervention urgente dans le cadre de l'incendie de l'église. La Commission des finances donne son approbation pour une limite de dépassement de plafond à Frs : 60'000.-

La parole est ensuite donnée à *M. C. Simond* pour le rapport de la Commission des finances sur le préavis 6/2018 « Crédits complémentaires 2018 »

Tous les dépassements sont dans la compétence municipale, leur utilisation est justifiées et maîtrisée. Elle propose d'envisager un état des lieux complet de ce bâtiment.

La Commission des finances invite les membres du Conseil à accepter le préavis 6/2018 tel que proposé.

La parole est à *M. Gozel, Syndic*, pour les explications de la Municipalité. Il s'agit d'un préavis d'information, car un2 bonne partie des dépenses a déjà été effectuée.

Le Syndic détaille le poste Administration : les cours d'informatique, l'organisation des transports scolaires, l'employé communal malade. À l'Auberge communale, (problème au niveau du matériel défectueux) ainsi que des travaux dans le bâtiment.

À la Lovettaz : la panne du lave-linge.

L'entretien des véhicules : sur le compte « routes ».

Le Temple (incendie) : l'ECA va payer en direct la plupart des grosses factures.
Le total des dépenses supplémentaires au Budget 2018 s'élève à Frs : 88'000.-

Le Président ouvre la discussion.

M. R. Behn demande si une RC dédommage le propriétaire, en ce qui concerne le mobilier du restaurant de l'auberge ?

M. Gozel précise que c'est du matériel qui ne fonctionnait plus, qui appartenait à l'aubergiste. L'estimation de la valeur des objets s'élève à : Frs : 30'000.-

La discussion est close.

On procède au vote.

Acceptation du préavis : 39

Avis contraires : 0

Abstention : 0

Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Préavis 7/2018 – Adhésion à la STEP de Penthaz (AIEE)

La parole est donnée à *M. A. Badan* pour la lecture du rapport de la Commission des Finances.

La STEP de Sullens a plus de 40ans et ne répond plus aux normes sur le traitement des micropolluants. La station de Penthaz en est équipée ; le raccordement est la solution la moins onéreuse pour la Commune. Cependant l'adhésion ne sera pas sans conséquences sur les coûts facturés aux habitants.

La Commission Invite les membres du Conseil à accepter le préavis 7/2018.

La parole est donnée à *M. E. Dubauloz* pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc. (= Commission technique)

La séance a permis de comprendre les différents points techniques du préavis précité : notamment les installations à prévoir et le futur tracé des conduites.

Les membres de la Commission ad hoc invitent les membres du Conseil à accepter le préavis 7/2018.

La parole est donnée à *M. R. Valet*, municipal, qui fournit les explications de la Municipalité en 2 phases : l'histoire de la STEP et la situation aujourd'hui, c'est-à-dire qu'elle ne répond plus aux normes.

Une taxe fédérale de Frs : 9.- par habitant pour le traitement des micropolluants est aujourd'hui supportée par la Commune. Cette taxe a incité la Municipalité à aller de l'avant.

La question se posait : adhésion ou rénovation (autonome) de notre STEP qui coûterait plus de 2 moi ?

L'adhésion à Penthaz prévoit une taxe d'entrée de Frs : 36'000.-

M. Guignard montre où se situe notre STEP et explique le projet de raccordement. Coût

des travaux de l'ordre de Frs : 530'000.- *M. Valet* explique en détail les postes des coûts de raccordement. L'adhésion à l'AIEE coûte Frs : 163'000.- à la Commune de Sullens. C'est un projet ambitieux, mais Penthaz est la première STEP à traiter les micropolluants. Ce coût sera dès lors facturé à l'habitant.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jacques Simond pose une question au niveau du coût ? Pour celui qui a une ferme comme lui taxée à 1'6000'000 , cette eau d'épuration reviendrait à Frs : 5.- le m3 ?

M. Valet fait référence au règlement reçu par mail. Tous les bâtiments sont soumis à la taxe. Ensuite, l'article 1 dit qu'après il y a des cas par cas. Il y a une commission de recours qui examine les cas qui font l'objet d'un recours. Pour ceux qui ont de gros volumes vides, il faut faire recours.

M. E. Dubauloz se dit choqué car il n'y a pas de rapport avec la consommation d'eau qui arrivera à la STEP.

M. Valet répond qu'on ne peut pas vraiment faire grand-chose. Les factures sont toujours adressées au propriétaire qui les reporte à ses locataires.

M. R. Behn : ne remet pas en question l'adhésion. En ce qui concerne la facturation, s'agissant de la consommation d'eau au compteur, qui va encaisser ça ? Et pourquoi la Commune rajoute encore 50 cts ?

M. Valet répond que l'entretien et la rénovation du réseau d'évacuation des eaux est pour la Commune.

M. Gozel explique, précise : cette taxe n'est encore qu'une estimation, elle sert à payer les frais. Il s'agit d'un compte autofinancé.

M. J. Simond annonce que la commune de Bettens n'est pas d'accord avec les 0,35/000

M. Valet rétorque que Bettens n'est toujours pas raccordée.

M. R. Behn a une question sur les Frs : 730'000.- : est-ce pour la station de pompage ?

M. Guignard explique qu'on met le matériel en place, non on ne va pas recevoir une compensation. L'AIEE va gérer ensuite l'entretien ainsi que les frais de fonctionnement.

M. R. Behn dit que ça le gêne que l'AIEE devienne propriétaire de ce matériel qu'on leur donne.

M. Gozel ajoute en complément d'information qu'on va nommer 2 conseillers au Conseil de l'AIEE. On pourra faire baisser les coûts.

M. O. Berger demande quelle décision a pris Bournens ?

M. A. Guéra se demande ce que vont devenir les bâtiments de la STEP ?

M. Guignard répond que cela va tomber.

On procède au vote pour l'acceptation du préavis 7/2018 : l'adhésion à la STEP de Penthaz.

Acceptations : 36

Avis contraires : 0

Abstentions : 3

Ce préavis est accepté à l'unanimité -3 abstentions.

8. Divers et propositions individuelles

Le Président donne la parole à *M. C. Simond* qui suggère qu'au prochain Conseil soit validé le point d'impôt. Il propose de le diminuer en conséquence.

M. A. Guéra : se demande s'il est obligatoire d'installer des détecteurs de fumée ? (en référence à l'incendie de l'église)

M. Guignard : propose demander à l'architecte, mais pense que non.

M. A. Preite : suggère de remettre en place des cailloux déplacés sur la route.

Mme C. Panico dit que les chenilles processionnaires concernent l'ensemble de la commune.

M. Valet : ajoute que chacun doit s'acquitter du problème. Il cite la maison Ménétreay – Jardins à Biolay qui fait cela.

M. F. Dayen précise que le problème concerne chez soi et chez le voisin.

M. Y. Vullioud propose de se mettre d'accord pour faire un quartier entier en même temps.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque.

M. Gozel, le Syndic, prend la parole : il fait un bref résumé des tâches qui ont occupé la Municipalité durant l'année 2018. Enfin il remercie les secrétaires municipales, le boursier, les membres de la municipalité, les employés communaux ; il fait part de son excellente collaboration avec le bureau du Conseil, il remercie *M. Didier Simond*, le président et formule à tous les meilleurs vœux pour la Nouvelle Année 2019. Le Conseil termine par des applaudissements.

Le Président clôt la séance à 22h03.

La prochaine séance aura lieu le 21 mars 2019.

Le Président :

La secrétaire :

Didier Simond

Françoise Bastian Fierro

